

Motion : Pour un plan énergie et climat communal

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Que nous soyons climatosceptiques, ou non, chaque être vivant sur cette terre ne peut nier que nous sommes dans une période de changement du climat. Le moment est important et la population demande des actions des politiques. De nombreuses manifestations ont eu lieu dans les rues mais aussi devant les divers parlements, comme lors de notre dernier conseil, où des membres du GIEC nous ont sensibilisé à leur dernier rapport.

Par cette motion, je souhaite que chacun prenne conscience de la situation et pense à ce que nous voulons laisser pour nos enfants, petits-enfants ainsi que pour les générations futures.

Aussi, à la suite de cette réflexion générale, je voudrais vous rappeler quelques réalisations et engagement de notre commune et de notre canton liés à cette thématique:

- Fin janvier, la Municipalité nous transmettait un rapport sur la stratégie énergétique de la commune avec les objectifs et les mesures à réaliser pour atteindre les objectifs énergétiques fixés d'ici à 2035.
- Le 19 mars 2019, le Grand Conseil vaudois a déclaré l'urgence climatique. Cette déclaration a été suivie d'actions par le gouvernement. Notamment par la diffusion du Plan climat cantonal et d'une stratégie liée à la protection de la biodiversité.

Si Bex a pris en main son futur énergétique visant à une réduction importante de l'usage d'énergie fossile et à la production d'énergie renouvelable, il faut qu'elle aille plus loin et développe un plan climat communal. Ce Plan Climat devra intégrer les aspects liés aux changements climatiques sur le long terme et définir un plan d'action concret. Les axes touchant la mobilité, les adaptations aux changements climatiques, la réduction des émissions de CO2 et la protection de la biodiversité doivent être au centre de cette stratégie.

Le canton de Vaud propose d'ailleurs un modèle appelé PECC (Plan Énergie et Climat Communal) sur lequel la Municipalité pourrait se baser. Ce modèle propose aux communes de jouer leur rôle dans cette transition vers une société « zéro carbone ». Par exemple, la Loi vaudoise sur l'énergie, à l'article 10 alinéa 2, nous rappelle que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives. »



Je ne peux que saluer les efforts déjà entrepris par la Municipalité et ses services vers un meilleur développement durable et énergétique, mais je demande avec cette motion à la Municipalité de réaliser un Plan Énergie et Climat Communal (PECC) sur le modèle cantonal qui contiendra un plan d'action et, si nécessaire, les besoins financiers à sa réalisation.

Pour Avançons-Ouverture
Le motionnaire
Christophe Barbezat